

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/21-CF
avril 2022

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations à l'étape 3 sur le Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du manioc et des produits à base de manioc par les mycotoxines**

DATE LIMITE: 30 avril 2022

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter au document CX/CF 22/15/12, qui est disponible sur la page web de la quinzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF15)¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur le code d'usages, figurant à l'annexe I du document CX/CF 22/15/12, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux orientations fournies aux paragraphes 4-8.
3. En formulant des observations sur le code d'usages, les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter:
 - a. Des observations générales sur l'approche générale du code d'usages (par exemple format, contenu) ;
 - b. Des observations spécifiques sur les dispositions qui pourraient nécessiter un approfondissement;
 - c. Des orientations sur le fait de savoir si le code d'usages est prêt pour des avancées dans la procédure par étapes.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

4. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
5. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
6. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
7. Des directives supplémentaires, y compris les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#) ainsi que le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
8. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCCF&session=15>